

REGLEMENT JEUX – CONCOURS PARTICULIERS

« GRAND JEU 100% GAGNANT »

ARTICLE 1 :

Serge Ferrari, société par actions simplifiée au capital de 14 169 170 € dont le siège social est au Zone Industrielle - 38110 Saint Jean De Soudain – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne (Isère) sous le numéro 300 821 873, et représentée pour les besoins du présent par Pierre Martinez, Directeur Marketing Europe, organise un jeu avec possibilité de gagner dans le cadre de l'opération « GRAND JEU 100% GAGNANT » :

- 1- Gain potentiel en grattant une carte : Un fauteuil Sphinx Lafuma d'une valeur de 249,90 € TTC ou Une Outdoor Caméra Somfy d'une valeur de 269,00 € TTC ou une table Vogue Lafuma d'une valeur de 69,90€ TTC ou un porte-clés Serge Ferrari d'une valeur de 10,00 € TTC.

La participation est soumise à la demande de devis d'un produit équipée d'un toile Serge Ferrari.

Les règles de ce jeu sont fixées dans le présent règlement comportant 10 articles.

ARTICLE 2 :

Le jeu se déroulera du 15/04/2021-07h30 au 30/09/2021-24h00.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est organisé par l'organisateur.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant fait une demande de devis d'un produit équipé d'un toile Serge Ferrari dans un point de vente participants à l'opération et désignés ci-après sous le vocable **distributeurs** de produits Serge Ferrari, à l'exclusion du personnel de l'organisateur, des distributeurs et de leurs familles.

ARTICLE 4 :

La participation à ce jeu se fait au niveau national dans les points de vente participants :

Une carte à gratter est remise pour toute demande de devis d'un produit équipé d'une toile Serge Ferrari en protection solaire, nautisme, sellerie nautique.

Gain potentiel en grattant une carte : Un fauteuil Sphinx Lafuma d'une valeur de 249,90 € TTC ou Une Outdoor Caméra Somfy d'une valeur de 269,00 € TTC ou une table Vogue Lafuma d'une valeur de 69,90 € TTC ou un porte-clés Serge Ferrari d'une valeur de 10,00 € TTC

ARTICLE 5 :

Les lots distribués à l'occasion de ce jeu sont détaillés ci-dessous.

Au niveau national :

- Fauteuils Sphinx Lafuma : valeur unitaire de 249,90 € TTC
- Outdoor Caméras Somfy : valeur unitaire de 269,00 € TTC
- Table Vogue Lafuma : valeur unitaire de 69,90 € TTC
- Portes-clés Serge Ferrari : valeur unitaire de 10,00 € TTC.

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 :

Les dotations sont à retirer jusqu'au 30 Septembre 2021 - 16 heures 00 dans le magasin ayant distribué la carte à gratter gagnante.

ARTICLE 7 :

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute modification fera l'objet d'un dépôt en l'étude Me Mages Marie Christine, Huissier de justice à la Tour du Pin (Isère)

ARTICLE 9 :

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement du présent jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants au jeu, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer auprès de l'organisateur du jeu concours.

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

ARTICLE 10 :

Le règlement complet de ce jeu est déposé Me Mages Marie Christine, Huissier de justice à la Tour du Pin (Isère) et consultable sur le site www.concours.sergeferrari.fr.